

L'écologie en action

ASSOCIATIONS, CITOYENS, MOBILISEZ-VOUS

# 2 MILLIONS D'€ POUR LE CLIMAT





## 2 MILLIONS, POURQUOI ?

Pour être une réussite, la 21<sup>e</sup> Conférence Internationale sur le Climat (COP21) doit aboutir à un accord contraignant et ambitieux, et doit être l'occasion d'enclencher une vraie transition écologique dans les territoires. Le seul moyen d'y parvenir est d'obtenir la mobilisation la plus large de la société civile, pour faire pression sur les décideurs. Pour donner de l'ampleur à la mobilisation citoyenne autour de la COP21, les écologistes du Conseil régional d'Île-de-France ont obtenu un budget exceptionnel de deux millions d'euros.

**Les associations ayant un projet autour de la COP21 sont prioritaires sur les aides suivantes :**

- Actions Exceptionnelles (jusqu'à 70% du montant du projet, plafond à 50 000 €)
- Soutien aux têtes de réseau (jusqu'à 50% du montant du projet, plafond à 50 000 €)
- Éducation à l'environnement vers un développement durable (plafond à 50 000 €)

## POUR QUI ?

**Les structures éligibles :**

- Associations de plus d'un an d'existence (sauf pour les associations issues d'une structure nationale)
- Fondations reconnues d'utilité publique
- Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

Les projets, pour être éligibles, doivent :

- présenter un intérêt général régional
- avoir pour objet principal de sensibiliser les Francilien/nes aux enjeux de la COP21
- susciter et organiser une vaste mobilisation citoyenne autour de la COP21,

Les projets peuvent être de nature environnementale, éducative, artistique, sociale...

## EN 2014, CES PROJETS ONT ÉTÉ FINANCÉS :

- **Réseau Action Climat (15 000 €)** : porter à la connaissance et la compréhension du public les nouveaux éléments du rapport du GIEC et multiplier les supports de communication pour favoriser une mobilisation citoyenne autour des changements climatiques.
- **Agir pour l'environnement (30 000 €)** : animer à l'échelle francilienne une vaste campagne de mobilisation citoyenne sous des formes diverses (ciné-débat, conférences, sites thématiques, tracts, affiches, expositions, rassemblements, flash mobs...), en s'inspirant notamment des initiatives locales Alternatiba.
- **Val d'Oise environnement (35 000 €)** : sensibiliser et faire débattre sur les liens entre politique d'aménagement, préservation de l'agriculture périurbaine et adaptation au changement climatique à l'occasion de l'événement Alternatiba à Gonesse en septembre 2014
- **Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID, 20 000 €)** : agir en amont et pendant la COP pour sensibiliser, coordonner les acteurs, influencer sur les négociations.
- **France Nature Environnement (FNE, 20 000 €)** : sensibiliser et mobiliser les Franciliens.
- **GreenMix (10 000 €)** : sensibiliser les lycéens au dérèglement climatique via un film pédagogique/humoristique.

## COMMENT ?

## 1. Se rendre sur le site de la Région

Pour actions exceptionnelles et soutien aux têtes de réseau :

[www.iledefrance.fr/soutien-aux-structures-secteur-environnement](http://www.iledefrance.fr/soutien-aux-structures-secteur-environnement)

Pour Éducation à l'environnement vers un développement durable :

[www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/education-environnement-developpement-durable](http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/education-environnement-developpement-durable)

## 2. Télécharger le dossier de candidature



## 3. Lire/remplir les documents suivants :

- Rapport (pour le détail de l'aide)
- Cerfa
- Critères d'évaluation



## 4. Envoyer le dossier complété à (et si besoin contacter pour informations complémentaires) :

Pour actions exceptionnelles et soutien aux têtes de réseau :

Pour Éducation à l'environnement vers un développement durable :

**Manuel BEGUIER**  
manuel.beguiер@iledefrance.fr  
01 53 85 73 92

**Racheline COHEN**  
racheline.cohen@iledefrance.fr  
01 53 85 79 51

## 5. Le dossier est instruit par les services sous un délai maximum de trois mois.

6. Les dossiers instruits sont ensuite présentés par les services (avec avis favorable/réservé/défavorable) à un jury composé d'élus et de représentants de la société civile, qui déterminent les projets retenus.

7. La commission permanente vote l'attribution des subventions aux projets retenus. En 2015, les commissions permanentes ont lieu :



**le 29 janvier**  
**le 9 avril**  
**le 28 mai**  
**le 9 juillet**

# LA COP21 EN 4 QUESTIONS

**QUAND ?** du 30 novembre au 11 décembre 2015

**C'EST QUOI ?** COP = Conférence des Nations Unies  
sur les changements climatiques

**QUI PARTICIPE ?** 195 pays concernés  
40 000 participants du monde entier

**QUEL OBJECTIF ?** L'adoption d'un premier accord  
universel et contraignant de réduction des émissions de  
gaz à effet de serre pour maintenir l'augmentation de la  
température en dessous de 2°C.

Vous candidatez ?  
Tenez-nous informés !  
[eelv@iledefrance.fr](mailto:eelv@iledefrance.fr)